

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
SEANCE DU LUNDI 15 MARS 2021**

XXXXX

Le quinze mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures, les représentants de l'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le neuf mars deux mille vingt et un, se sont réunis à la Salle des Fêtes, esplanade de la Grange, avenue Anatole Manceau à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Isabelle LEROY, Alain PICARD, Jacqueline DELAUNAY, Guy SOURISSEAU, Sylvie ROCHAIS, Cédric VAN VOOREN, Jean-Paul BREGEON, Jean-Paul OLIVARES, Pierre-Marie CAILLEAU, Patrick PELLOQUET, Médéric THOMAS, Michel VIAULT, Xavier TESTARD, Pascal BERTRAND : Vice-Présidents.

Florence DABIN, Olivier VITRÉ, Florence JAUNEAULT, Sylvain SENECAILLE, Sylvie BARBAULT, Guy BARRÉ, Josette GUITTON, Annick JEANNETEAU, Dominique HERVÉ, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Dominique SECHET, Laurence TEXEREAU, Gérard PETIT, Patrice BRAULT, Philippe BERNARD, Florent BARRÉ, Sébastien CRÉTIN, Olivier RIO, Louis-Marie GUETTÉ, Ammar HADJI : Conseillers délégués.

Philippe ALGOET, Olivier BAGUENARD, Jean-François BAZIN, Denis BOUYER, Sylvie CHARRIER, Guy DAILLEUX, François DEBREUIL, Astrid FRAPPIER, Fanny FROGER, Cécile GUIGANTI, Elisabeth HAQUET, Anne HARDY, Kai-Ulrich HARTWICH, Patricia HERVOUET, Cyrille JAUNEAULT, Marie-Noëlle JOBARD, Marie-Françoise JUHEL, Evelyne PINEAU, Patricia RIGAUDEAU, Sylvie TOLASSY : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Sylvain APAIRE (Ayant donné procuration à Florence DABIN) : Vice-Président.

Dominique LANDREAU (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY), Serge LEFEVRE (Ayant donné procuration à Pascal BERTRAND), Frédéric PAVAGEAU (Ayant donné procuration à Annick JEANNETEAU), Christophe PIET (Représenté par Fanny FROGER) : Conseillers délégués.

Ingrid FERCHAUD (Ayant donné procuration à Guy SOURISSEAU), Ursula FONTAINE : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Madame Isabelle LEROY comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 15 février 2021 est soumis à la signature des conseillers communautaires, conformément à l'article 26 du règlement intérieur.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 2021/034 à n° 2021/087 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Moyens Généraux

I-1 – CESSION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la cession d'une benne à ordures ménagères Renault Trucks 26 tonnes, modèle 310-26, dotée du numéro de série VF629CHB000002281 et immatriculée CL-504-LD, au profit de l'entreprise KERTRUCKS, sise ZI rue du Chêne Vert – 49182 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU CEDEX, pour un montant de 10 000 € net.

I-2 – MATERIELS DIVERS - CESSION DE BIENS - MISE EN VENTE - ENCHERES EN LIGNE SUR LE SITE AGORASTORE.FR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la mise en vente aux enchères en ligne sur le site agorastore.fr, d'un nouveau bien dans les conditions suivantes :

Structures	Matériels concernés	Prix initial de mise en vente net de taxe
Golf	1 tondeuse héléoïdale autoportée John Derre 2653	400 €

Ressources Humaines, Mobilité et Mutualisations

I-3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder à la suppression et à la création des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Education	Enseignement supérieur, Formation professionnelle	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints technique		16/03/2021
Justification :	Poste pris en charge par l'Université contre subvention de l'AdC pour le gardiennage.			
Développement Économique	Aménagement Zones Assistance et Développement		1 poste de catégorie A (ingénieur ou attaché) - contrat de 2 ans	16/03/21
Justification :	Renfort lié à l'accroissement d'activité en raison de plusieurs implantations d'entreprises majeures sur le territoire.			
Aménagement	Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel / Habitat		1 contrat de projet de catégorie A – contrat de 3 ans	16/03/21
Justification :	Création d'un poste pour l'élaboration du PLUi-H.			

Budget

I-4 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour ", 7 " Abstention ") décide,

Article unique : d'assujettir à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) les opérations relatives au service public de l'eau potable retracées dans le budget annexe de l'eau potable à compter du 1^{er} avril 2021.

I-5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (53 " Pour ", 7 " Contre ") décide,

Article 1 : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais (AdC) le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 0,00 % (Taux nul).

Article 2 : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 2,00 %.

Article 3 : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9,11 %.

Article 4 : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23,82 %.

Article 5 : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux du versement mobilité à 0,60 %.

I-6 – APPEL A PROJET DE L'ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 - APPROBATION DES OPERATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les projets d'investissements des opérations inscrites dans les dossiers de demandes de subventions, tels qu'ils ressortent des plans prévisionnels de financements ci-annexés et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

(cf. annexe I-6)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AGRICULTURE

Économie (création et commercialisation des zones)

II-1 – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIÉTÉ STYL HABITAT CONCEPT - ZONE DU CORMIER 4 A CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la société STYL HABITAT CONCEPT ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré HO 814p, de 1 600 m² environ (surface à parfaire par un bornage), situé Zone d'Activités du Cormier 4 à Cholet, sur la base d'un prix ferme de 31 € HT/m². Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-1)

IV - CULTURE

Musées et ludothèque

IV-1 – MUSEES DE CHOLET - PROCES VERBAL DE LA PREMIERE CAMPAGNE 2020 DU RECOLEMENT (2020-2025)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le procès-verbal de récolement de la première campagne réalisée en 2020.

Conservatoire et école d'arts

IV-2 – OUVERTURE DE CLASSES A HORAIRES AMENAGES ARTS PLASTIQUES - PARTENARIAT AVEC LES COLLEGES NOTRE-DAME DU BRETONNAIS ET REPUBLIQUE - CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes des conventions de partenariats à conclure avec les Collèges Notre-Dame du Bretonnais et République de Cholet, définissant les modalités de mise en place des Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques pour les rentrées scolaires 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Spectacle vivant et équipements dédiés

IV-3 – PARTENARIAT AVEC LES SOCIETES CULTURA ET HELIOCAR - FESTIVAL DES ARLEQUINS 2021

Délibération retirée de l'ordre du jour suite à l'annulation du Festival.

IV-4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT DE COOPERATION CULTURELLE ANJOU THEATRE - DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de désigner Madame Juliette MONMOUSSEAU, Madame Élisabeth VERRY, Monsieur Hervé FILLON, personnalités qualifiées, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre pour une durée de 3 ans renouvelable.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

V-1 – AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'accorder des subventions, au titre de la politique locale de l'habitat, dans les conditions suivantes :

<u>Au titre de l'aide à l'acquisition-amélioration du parc privé en centre-ville et centre-bourg</u>		
<u>Bénéficiaire</u>	<u>Lieu</u>	<u>Montant maximum</u>
Personnes physiques	1 logement situé à La Plaine	7 000 €
Personne physique	1 logement situé à Coron	5 000 €

V-2 – DISPOSITIF EXPERIMENTAL D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT A LYS-HAUT-LAYON, MONTILLIERS, CERNUSSON, PASSAVANT-SUR-LAYON, CLÉRÉ-SUR-LAYON ET SAINT-PAUL-DU-BOIS - ANNEE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de partenariat relative au financement de l'expérimentation concernant l'hébergement temporaire chez l'habitant des personnes de 15 à 30 ans et des saisonniers (sans limite d'âge) au sein des communes de Lys-Haut-Layon, Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, à conclure avec l'association Habitat Jeunes du Choletais et contractualisant l'attribution d'une subvention de 3 000 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Négociations foncières et patrimoniales

V-3 – ACQUISITION A LA COMMUNE DE CORON D'UN TERRAIN SITUE EN ZONE ECONOMIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'acquérir pour l'euro symbolique à la commune de Coron, la parcelle de terrain située dans la zone d'activités de l'Evêché et cadastrée section D n° 996 de 1 448 m², sise " La Fleurioterie ", étant précisé que les frais d'acquisition seront supportés par l'Agglomération du Choletais.

Article 2 : de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes préparatoires et authentiques nécessaires à cette acquisition.

(cf. annexe V-3)

V-4 – MISE EN OEUVRE D'UNE PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DESAFFECTATION ET AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PORTIONS DE VOIRIE - ZONE DU CARTERON A CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de mettre en œuvre une procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de portions de voirie et d'espaces verts, en vue de les céder, d'une superficie d'environ 650 m², à distraire de la parcelle cadastrée section CZ n° 1131p, située dans la zone d'activités du Carteron à Cholet.

(cf. annexe V-4)

VI - ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement : développement durable et énergies renouvelables

VI-1 – DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VELOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'attribuer une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), aux habitants majeurs de l'Agglomération du Choletais (AdC), à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC du VAE plafonné à 250 euros, et dans la limite d'un budget annuel de 50 000 euros.

Article 2 : d'approuver les modalités du règlement d'attribution d'une aide à l'achat d'un VAE proposé aux particuliers, applicable jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : d'approuver les modalités de la charte d'engagement proposée aux vélocistes partenaires de la politique de mobilité de l'AdC et du dispositif d'aide à l'achat de VAE.

VII - BÂTIMENTS - VOIRIES - GRANDS PROJETS - MOBILITÉ

Voirie et réseaux publics

VII-1 – CONVENTION DE GESTION DES OUVRAGES D'ART DES VOIES COMMUNAUTAIRES FRANCHISSANT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les conventions à conclure avec le Département de Maine-et-Loire, et les communes listées ci-dessous, ayant pour objet de fixer les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages d'art et voies relevant de l'intérêt communautaire, suivants, suite à leur rétablissement par le Département :

communes	routes
Lys-Haut-Layon (Vihiers)	- RD960 / VC route de Nueil – PS5 au Champ Bouchet, - RD960 / VC7 route des Touches – PS4 le Pré Gannereau, - RD960 / chemin de la Madeleine – PS2 des Queues d'Ânes,
Vezins	- RD960 / VC route du Moulin – PS1 du Plessis Neuf,

communes	routes
Trémentines	- RD160 / VC4 – Pont du " Grand Village " - RD160 / VC – Pont de Mauny
Cholet	- RD160 / VC6 – Pont de la Savardière - RD160 / VC2 – PS de l'échangeur de la Renardière,
Bégrolles-en-Mauges	- RD752 / VC des Bichaudières – PS de Plaisance,
La Romagne	- RD753 / VC5 rue de la Vendée – PS Croix des Rouleaux

La convention est conclue pour une durée de dix ans et reconductible tacitement.

(cf. annexe VII-1)

VII-2 – CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE - AMENAGEMENT DU CARREFOUR AU LIEUDIT "LA ROCHE" A MAULEVRIER SUR LA RD157

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la convention d'autorisation d'entretien et financière à conclure avec le Département de Maine-et-Loire pour une durée de dix ans reconductible tacitement, dans le cadre de l'aménagement du carrefour au lieudit " La Roche " à Maulévrier sur la RD157.

Article 2 : de verser au Département de Maine-et-Loire une participation financière de 18 500 € HT dans le cadre de la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour au lieudit " La Roche " à Maulévrier sur la RD157 et dans les conditions prévues par la convention, après présentation du décompte général de l'opération.

(cf. annexe VII-2)

**Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
et de leurs branchements
Rue Jules BARON**

CHOLET

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Etudes et contrôles	15 502,73 €	DSIL 2021 (50%)	127 435,19 €
Travaux	239 367,66 €		
		Agglomération du Choletais	127 435,20 €
TOTAL HT	254 870,39 €	TOTAL HT	254 870,39 €

**Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
et de leurs branchements
Rue Auguste DECELLE**

CHOLET

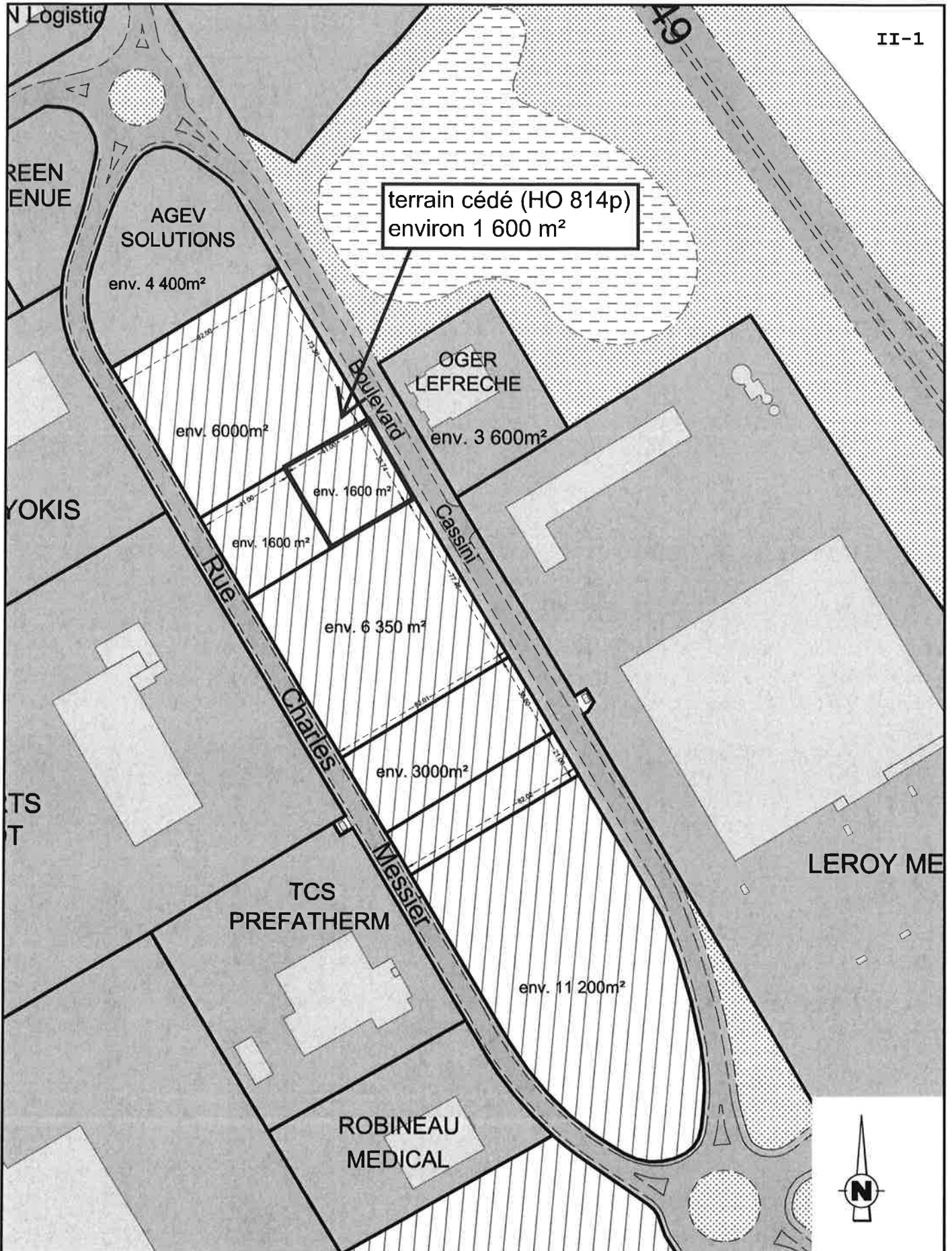
Plan de financement prévisionnel





EMPLOIS		RESSOURCES	
Etudes et contrôles	8 934,30 €	DSIL 2021 (50%)	52 253,55 €
Travaux	95 572,80 €		
		Agglomération du Choletais	52 253,55 €
TOTAL HT	104 507,10 €	TOTAL HT	104 507,10 €

**Travaux de renforcement des réseaux d'assainissement
Boulevard de la Rontardière
CHOLET**

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Études et contrôles	16 801,43 €	DSIL 2021 (50%)	128 210,26 €
Travaux	239 619,10 €		
		Agglomération du Choletais	128 210,27 €
TOTAL HT	256 420,53 €	TOTAL HT	256 420,53 €



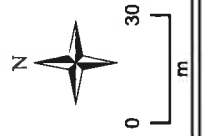
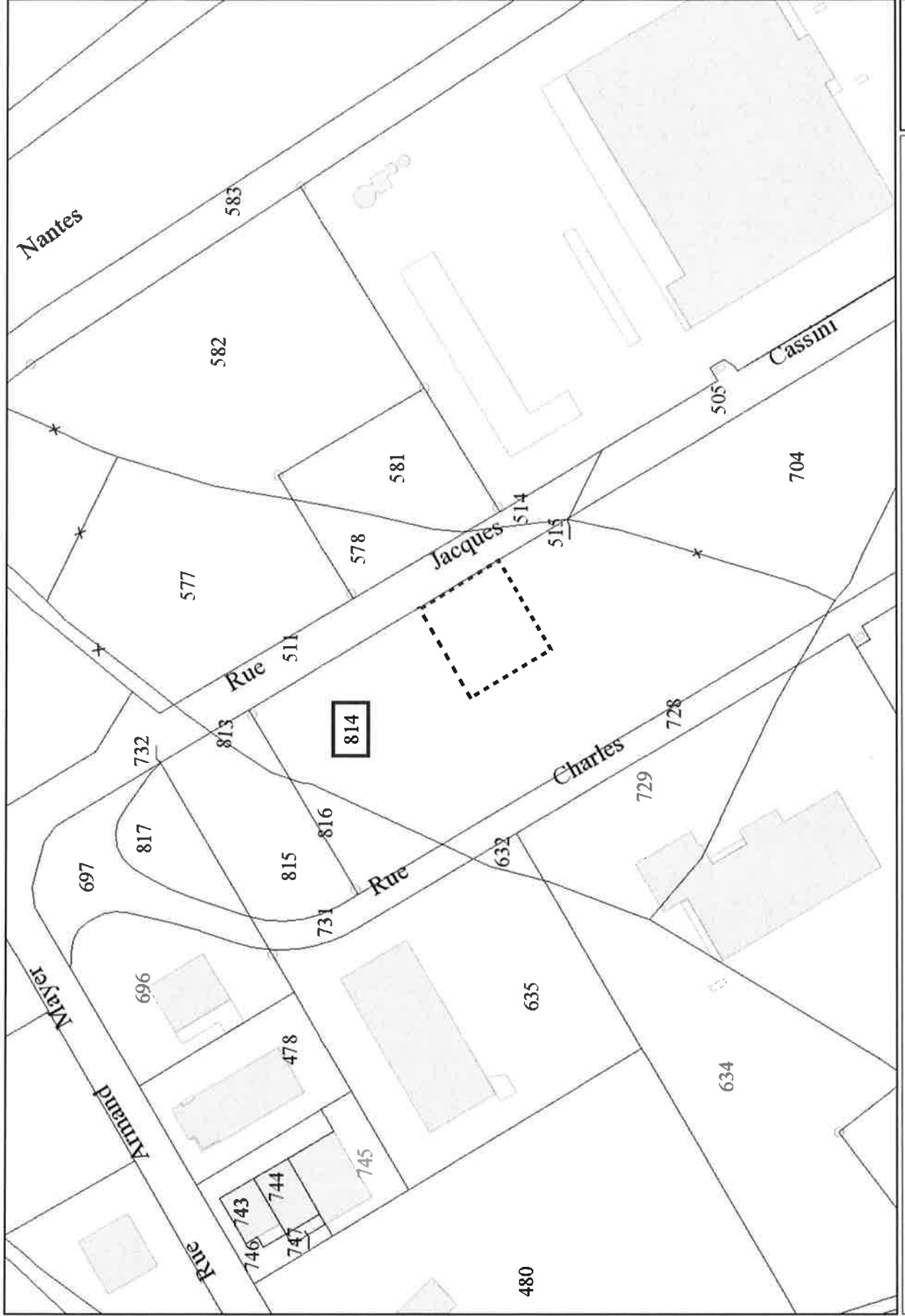
-  Libre
-  Vendu
-  Réservé
-  Habitation



Le Cormier 4 - CHOLET
Plan de découpage

ECHELLE:	Sans échelle
DESSINATEUR:	E. GARRY
DATE:	09/2020
NOM DE FICHER AUTOCAD	
CHOLET - Cormier 1 à 5.dwg	

Parcelle HO 814p - (terrain cédé environ 1 600 m²)



1:2 000

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

28/01/2021



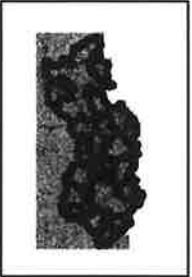
Echelle : 1:1 500

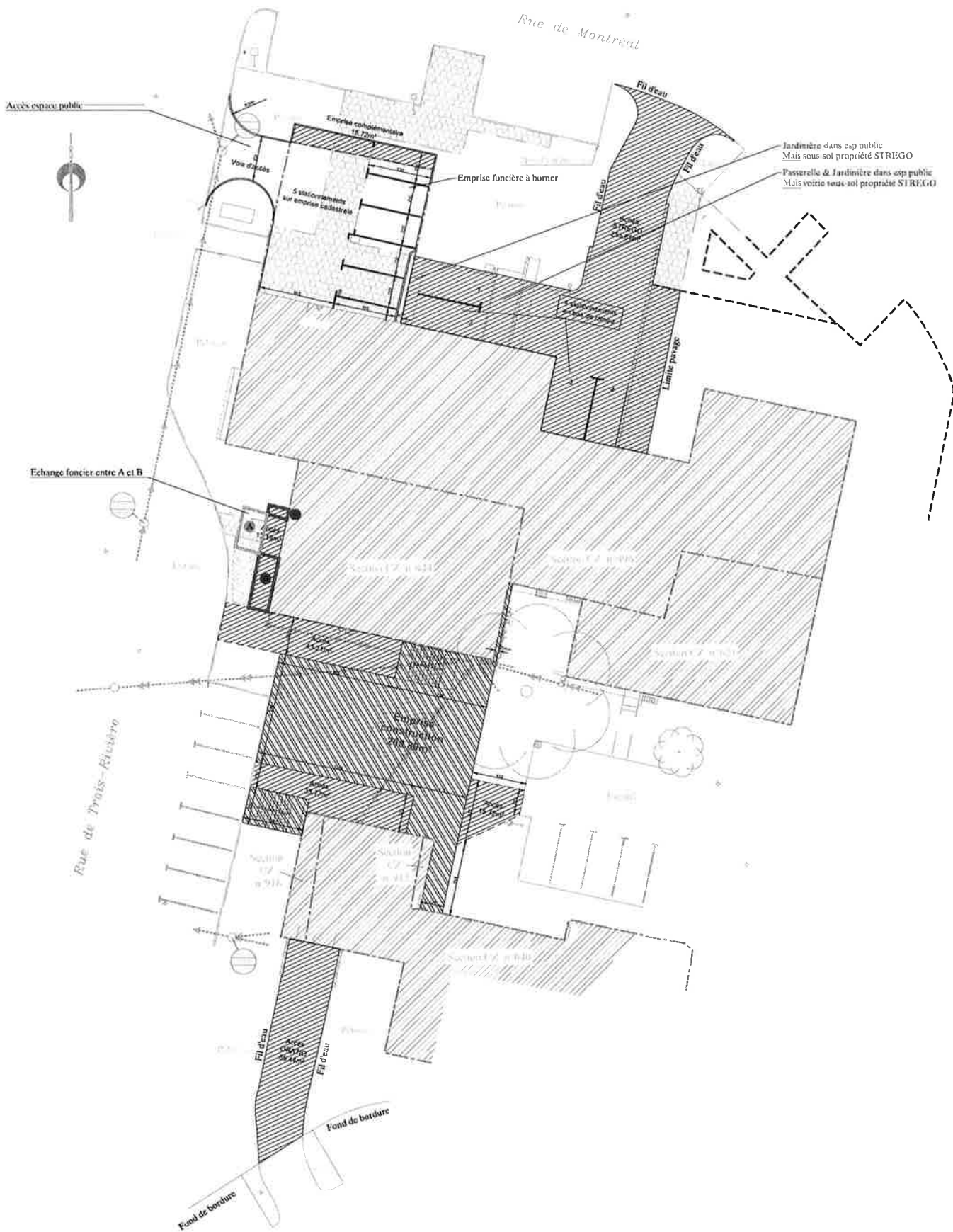
18/01/2021

**Zone d'activités de l'Evêché
CORON**

V-3

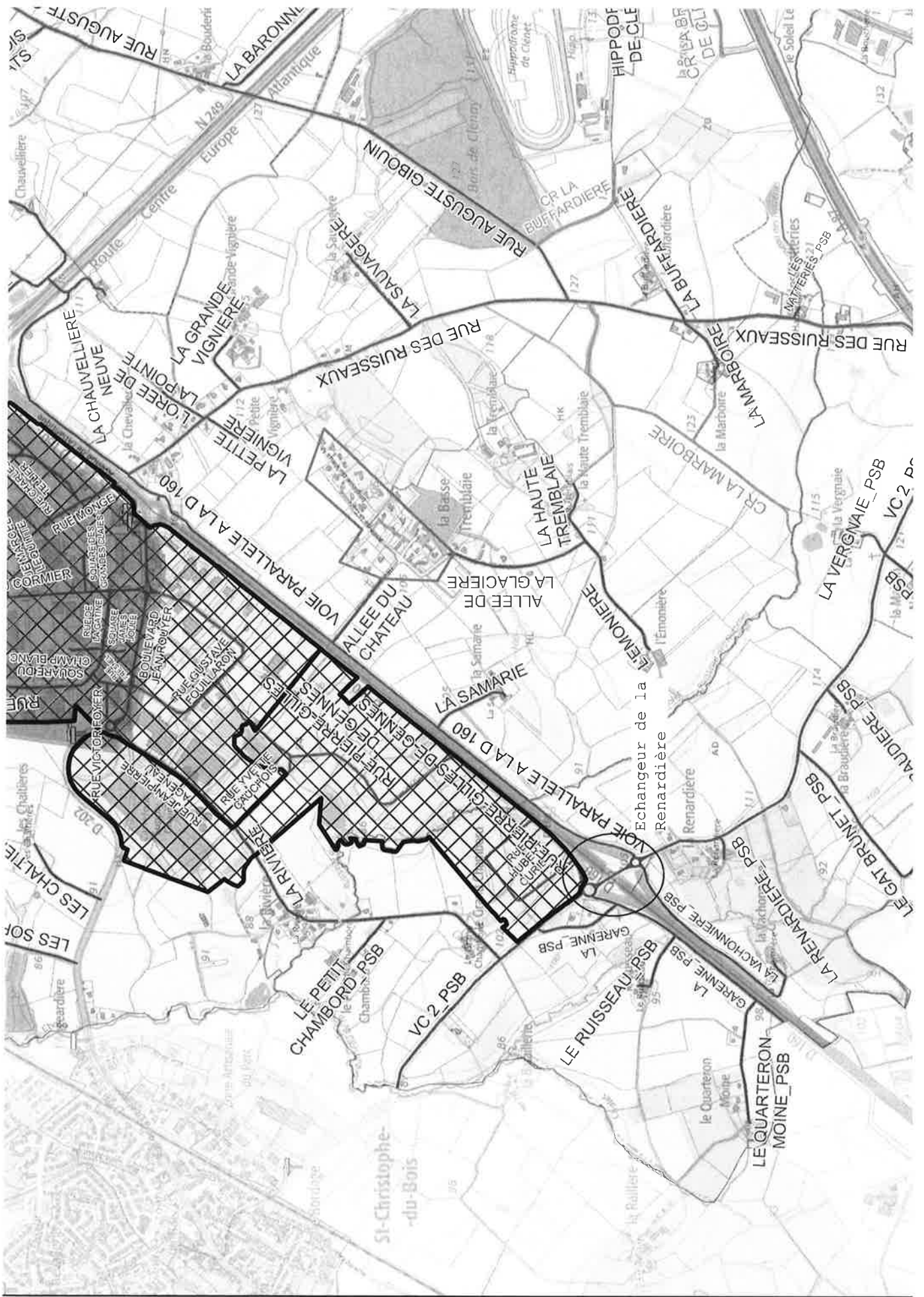
©Copyright - Communauté d'Agglomération du Choletais
Sources : DGFiP - Cadastre. Droits réservés.





bakertilly STREGO - CHOLET Extension & Aménagements int. 	AVANT PROJET SOMMAIRE 2, rue du Bonheur Proulx 44300 NANTES Cedex 3 Tél: 02 40 52 68 89 Fax: 02 40 52 37 38 E-mail: contact@bakertilly.com	EMPRISE DU PROJET - modif		
		Reference 90600	Phase APS	Pièce N° 01
6 Rue de Montréal 49300 Cholet tel 02 41 75 92 62		Date 29/01/2021	Dessiné par VB / J.M.P.	Echelle 1/200





Echangeur de la
Renardière

VOIE PARALLELE A LA D 160

LA RIVIERE
RUE VICTOR FOWER
RUE LA CAINE
RUE JACQUES
RUE JAMES
RUE JACQUES
BOULEVARD
JEAN ROUYER
RUE GUYSTAVE
FOUILLARDON
RUE VIVIANE
RUE CAUCHY
RUE PIERRE
GUILLES
RUE DE
ENNEC
RUE PIERRE
GUILLES
RUE DE
ENNEC

VC 2_PSB

LE RUISSEAU_PSB

LE QUARTERON
MOINE_PSB

LE PETIT
CHAMBORD_PSB

St-Christophe-
du-Bois

GARENNE_PSB

LA
GARENNE_PSB

LA YACHONNIERE_PSB

LA RENARDIERE_PSB

LAUDIERE_PSB

LA VERGONNAIE_PSB

VC 2_PSB

CR LA MARBOIRE

LA MARBOIRE

RUE DES RUISSEAUX

LA BUFFARDIERE

HIPPODROME
DE CLE

LA SAVAGÈRE

LA GRANDE
VIGNIÈRE

LA PETITE
VIGNIÈRE

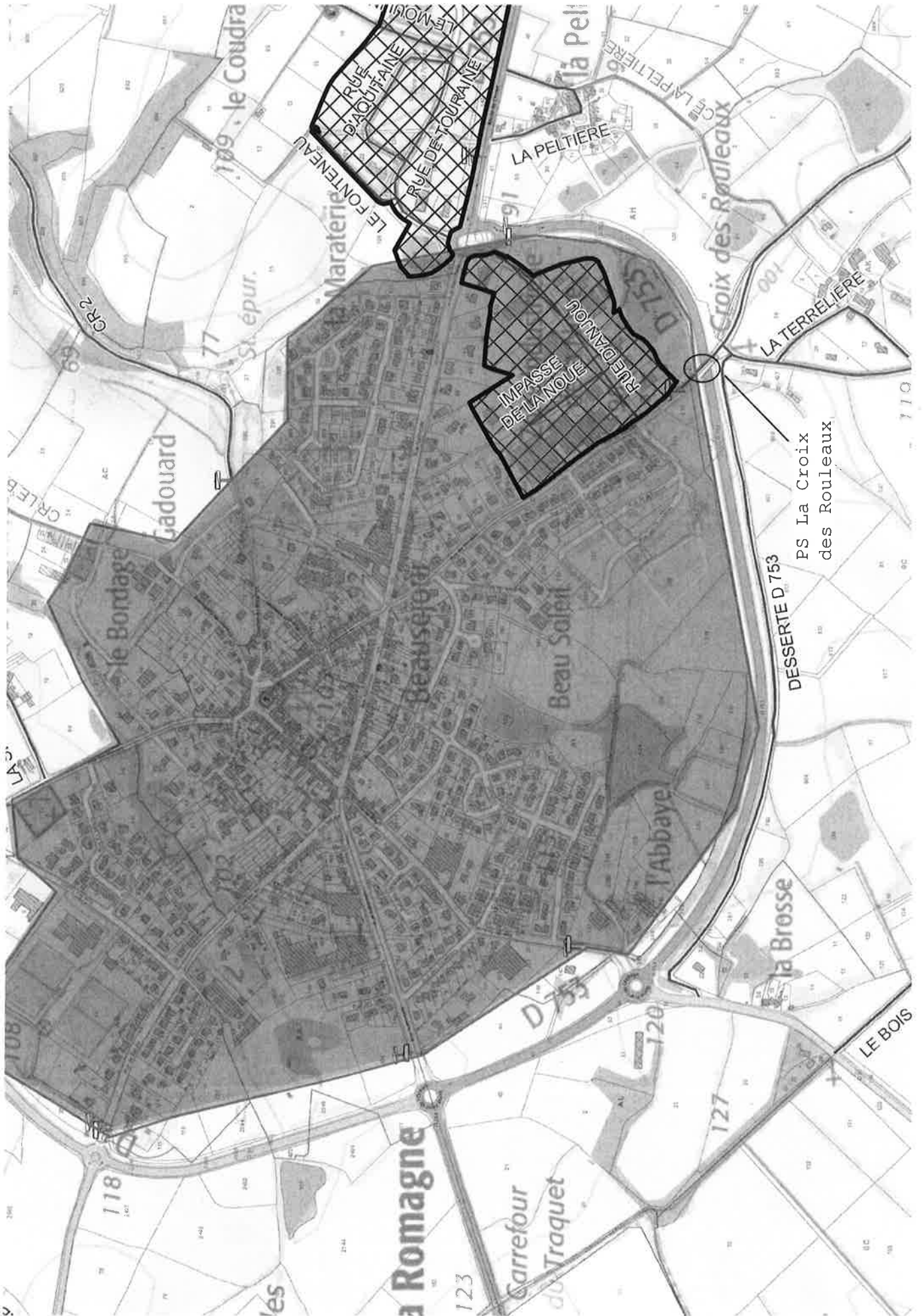
LA LOREE DE
NEUVE

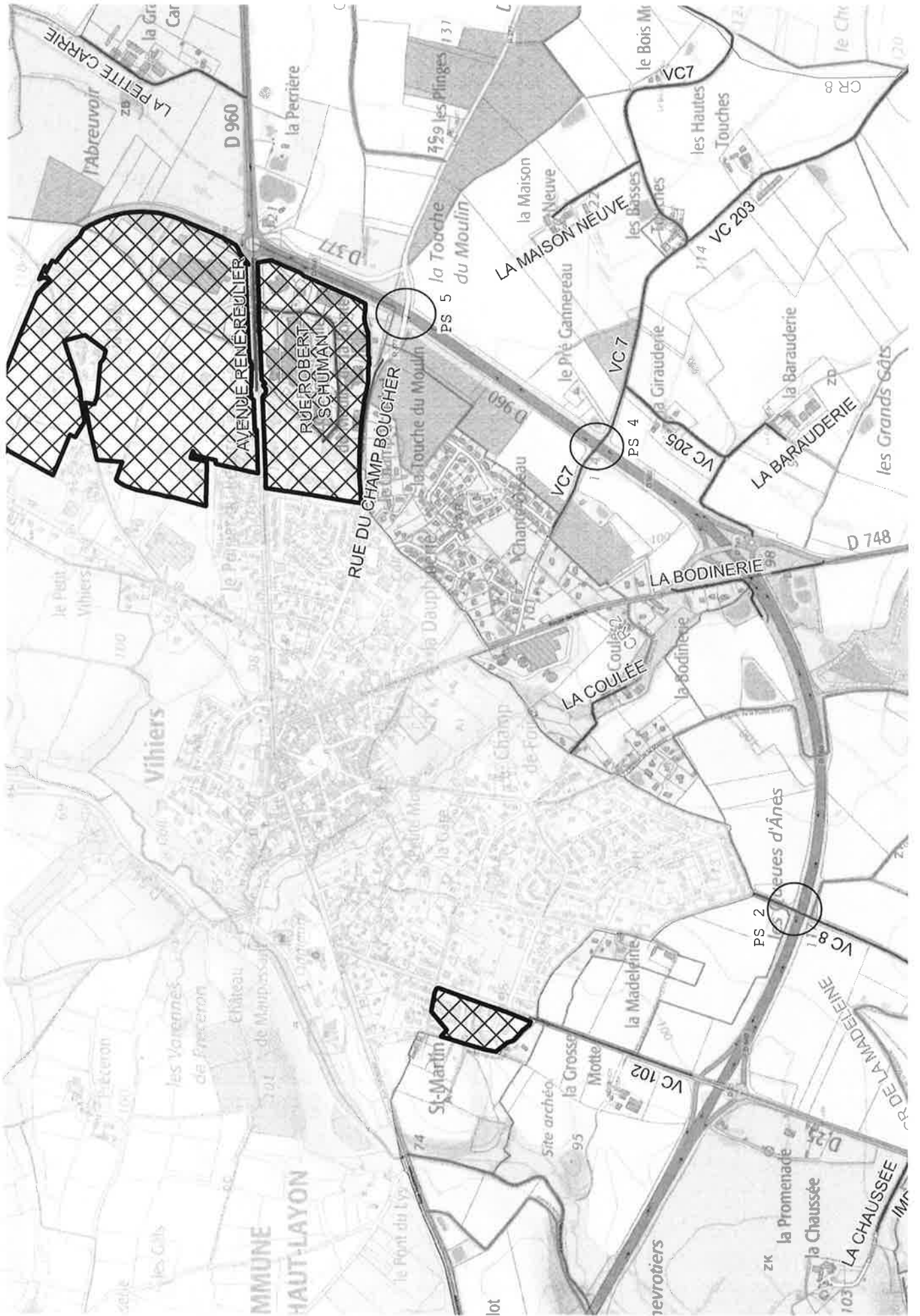
LA CHAUVILLIERE

RUE AUGUSTE
GIBOUIN

LA BARONNIERE

RUE AUGUSTE



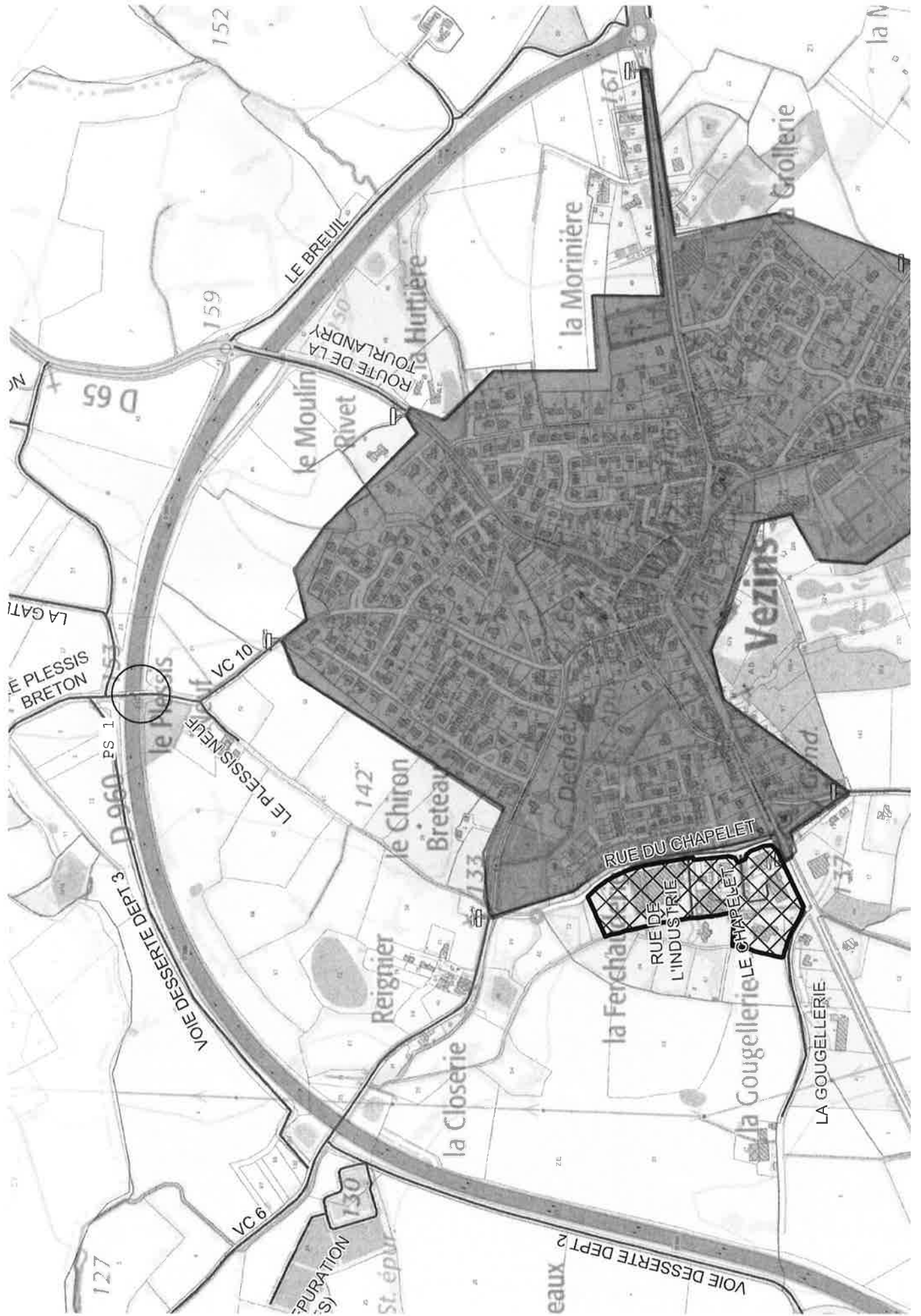




Pont du Grand Village

Pont de Mauny





LE PLESSIS BRETON

PS 1

D 960

VOIE DESERTE DEPT 3

127

VC 6

PURIFICATION

St. épur.

130

Reignier

la Closerie

le Chiron

Breteau

142

LE PLESSIS NEUF

VC 10

le Plessis

le Moulin Rivet

159

LE BREUIL

la Huttière

ROUTE DE LA
TOURLANDRY

150

la Morinière

RUE DU CHAPELET

RUE DE
L'INDUSTRIE

la Ferchauderie

la Gougellerie LE CHAPELET

LA GOUGELLERIE

Veziens

la Grollerie

la N

eaux

VOIE DESERTE DEPT 2

